

Conseil du LPPL

Visio conférence du lundi 7 décembre 2020

COMPTE-RENDU

Présents :

- ALLAIN Philippe, Professeur d'Université à Angers, Directeur Adjoint du LPPL
- BOUDOUKHA Abdelhalim, Professeur d'Université à Nantes
- BOUNKOSSO PEMBA Cezanne, Doctorante nantaise
- COLOMBEL Fabienne, Maître de conférences Habilitée à Diriger les Recherches, Responsable de l'axe 1 à Nantes
- CUSSONNEAU Eléonore, Gestionnaire du LPPL à Angers
- FLEURY-BAHI Ghazlane, Professeure d'Université à Nantes, Directrice du LPPL,
- GILET Anne-Laure, Maître de conférences à Nantes
- JEANBLANC Sandra, Gestionnaire du LPPL à Nantes
- REMAUD Julie, Doctorante angevine
- ROY Arnaud, Professeur d'Université à Angers

Absents :

- GAYMARD Sandrine, Professeure d'Université, Responsable de l'axe 2 à Angers
- POTARD Catherine, Maître de conférences à Angers

Ordre du jour

Informations générales

- I. Approbation du compte-rendu du conseil du 2 novembre 2020
- II. Séminaire du 14 décembre 2020
- III. Composition du Comité de Suivi Individuel
- IV. Site Web LPPL
 - Plan du site
 - Espace interne comprenant le Règlement Intérieur et les comptes-rendus du Conseil
 - Information sur la procédure de dépôt de candidature au doctorat
 - Formulaire de dépôt de candidature au doctorat, de contact, de demande de déplacement...
 - Actualités
- V. Questions diverses :
 - Comité de Sélection Nantes
 - Plateforme de crowdsourcing
 - Date journée d'études des doctorants

Informations

- 1.** La direction du laboratoire n'a, à ce jour, toujours pas de nouvelle de l'HCERES, sur la constitution du comité d'expertise du LPPL et le calendrier des opérations. Une audition pour le site d'Angers a eu lieu en interne le 3 décembre dernier. Monsieur SIMONEAU, Vice-président Recherche, a souligné un bon bilan et a soulevé deux points :
 - La question du nombre et de la durée des thèses en suggérant de limiter le nombre par enseignant.
 - La question d'éventuelles disparités en termes de quantité de publications en regard des thématiques et/ou sous-thématiques afin de procéder à d'éventuels équilibrages.
- 2.** Suite à la conférence des directeurs de laboratoire, à Nantes, Ghazlane FLEURY-BAHI rappelle le protocole sanitaire : toujours une personne par bureau, des autorisations de présence par journée, respect des consignes sanitaires.
Nous rappelons qu'à Angers, les présences sont autorisées par demi-journées.
Pour les deux sites, les soutenances sont maintenues en distanciel.
- 3.** Ghazlane FLEURY-BAHI rappelle la réception d'un mail destiné aux E-C nantais et relatif au projet d'université européenne EUniwell dans lequel l'Université de Nantes est impliquée. Ce projet réunit 7 Universités européennes. Il est possible de se positionner sur un work package si l'on souhaite s'impliquer dans la coordination de ce projet.
- 4.** Philippe ALLAIN annonce le recrutement de Florian FOCONE en tant que Userlab Manager à Angers. Il est proposé de le faire intervenir lors de la prochaine Assemblée Générale du LPPL pour qu'il se présente et nous explique le périmètre de ses fonctions.

I. Approbation du compte-rendu du conseil du 2 novembre 2020

Le compte rendu est approuvé.

II. Séminaire du 14 décembre

Elisa Sarda, nouvelle maîtresse de conférences en psychologie sociale interviendra en visioconférence le 14 décembre. Le séminaire sera enregistré et déposé sur le site internet ou le cloud.

Il est notifié que, dans l'après covid, les séminaires reprendront en présentiel mais seront également enregistrés.

III. Composition du Comité de Suivi Individuel

Sandra JEANBLANC ayant pu se renseigner auprès de l'école doctorale, Ghazlane FLEURY-BAHI rappelle les objectifs et grands principes du CSI :

- obligatoire à partir de la 2nde année
- a pour but d'échanger sur des questions scientifiques et sur les méthodes
- les questionnements ne peuvent pas avoir lieu en présence du directeur ou directrice de thèse et directeur ou directrice de laboratoire
- il est composé d'au moins deux personnes non impliquées dans la thèse mais qui peuvent appartenir au même laboratoire. Au moins l'une des personnes doit être HDR.

Toutefois, à l'unanimité, les membres du conseil, votent le fait qu'au moins un des membres du CSI soit extérieur au laboratoire, ceci dès la prochaine rentrée universitaire.

La question de l'intégration des membres du CSI dans le jury est évoquée.

Les EC et doctorants sont également alertés sur la nécessité de constituer le CSI avant les inscriptions chaque année.

IV. Site Web LPPL

Le site internet du laboratoire nécessitant des mises à jour et réorganisations, Sandra JEANBLANC, gestionnaire du site nantais a enclenché de nombreuses modifications :

- meilleure communication et visibilité sur les soutenances de thèses et les séminaires
- des liens vers des informations (actualités, membres du conseils, parutions...)
- harmonisation selon la charte LPPL...

Sandra JEANBLANC nous présente un plan de site enrichi et mieux organisé, avec plus de contenus, des encadrés, des chiffres clés... afin de rendre les informations plus visibles, plus attractives et plus accessibles.

Philippe ALLAIN propose 2 onglets supplémentaires, l'un pour présenter les outils utilisés par le laboratoire, associant un lien vers les éditeurs de tests, et un 2nd portant sur les partenaires socioéconomiques du laboratoire afin de mieux valoriser les actions développées

Se pose la question du recueil des actualités. Un formulaire de dépôt, permettant une harmonisation, sera proposé.

Les membres angevins pourront également mettre à jour leurs fiches annuaires afin de présenter le même niveau d'informations que les membres nantais.

Un formulaire pour demande d'OM sera proposé afin que chacun sache exactement quelles informations fournir en amont. Il ne sera pas obligatoire mais constituera simplement une aide.

Chaque partie du site modifiée par Sandra JEANBLANC sera présentée au Conseil pour discussion.

Le développement d'une page Facebook sera discuté lors d'un prochain conseil.

V. Questions diverses

1) Certains membres s'étonnent de ne pas être représentés dans le comité de sélection associé à la publication d'un poste de MCF en psychologie cognitive à Nantes.

Il est rappelé que le directeur d'unité ainsi que le conseil de laboratoire n'ont pas autorité sur ce comité qui est constitué par l'UFR. Ghazlane FLEURY-BAHI propose toutefois d'informer les membres du conseil d'UFR de l'interrogation soulevée chez certains E-C par la procédure adoptée.

2) Le prochain conseil de laboratoire n'aura pas lieu le 4 mais le 11 janvier prochain.